MAQUETTE DE COUVERTURE

EDITORIAL

Au-delà d'une conclusion agréable pour l'année 2008, la sortie du Marin offrit à la centaine de participants un contenu qui, non seulement aiguisa la curiosité attentive de l'assistance, mais encore se révéla propre à nuancer quelques idées admises.

Avec la projection d'éléments du CDROM, le président de l'AMARHISFA a présenté les résultats de l'équipe, Maguy Baudin, Pauly Hilmany, Micheline Sobesky et lui-même. La mise par ordre alphabétique du document écrit final devrait faciliter la consultation des registres d'individualité, décortiqués, indexés. La mise au clair des actes, à travers une quinzaine de rubriques, permet, en maintes occasions, la remontée jusqu'à quatre générations avant 1848. Ce n'est pas rien. Par ailleurs, les registres du Marin confirment, en large part, les observations de Guillaume Durand, quant à la survivance de patronymes Africains en 1848.

Emmanuelle Clairis-Gauthier retint notre attention quant aux statuts des familles d'esclaves dans la période pré-abolitionniste. Quel était le régime des unions? La part des mariages canoniques et les volontés d'officialiser civilement après l'abolition? Les reconnaissances? L'influence religieuse? S'est avérée une présence du père, bien au-delà des idées admises, jusqu'à nos jours, en la matière. Madame Clairis-Gauthier ponctua sa réflexion d'une phrase nette : «Vous voyez, je défends les pères». C'est qu'elle avait matière à le faire, invitant par là-même à cerner au plus près le phénomène.

Ces deux interventions vivifiaient l'approche généalogique d'un espace souvent peu visible à travers le «désincarné» des dates, arbres et formalisme des actes. On pouvait, dès lors, convoquer la sociohistoire, la géographie, l'économie, l'observation des mentalités, ce qui rassurerait Roland Barthes, méfiant vis-à-vis de ce «certain *vraisemblable*, déposé de l'esprit des hommes par la tradition, les Sages, la majorité, l'opinion courante, etc.….»*.

L'intervention d'Osman Duquesnay s'inscrivit dans cette définition des précédentes. La remontée de la filiation, jusqu'au XVIIIème siècle, n'a pas omis les actions des personnes, faits aussi bien retenus par l'histoire évènementielle que les actes relevant de la disponibilité quotidienne au monde, à la vie, soit la véritable «écume des jours». Ainsi avions nous reçu l'évocation de l'Osman Duquesnay de la charnière des XIXème et XXème siècles.

Enfin, Henri Gusto nous entretint de l'Affaire du Prince de Modène. Usurpations d'identités, titres de noblesse et parentés fallacieuses furent les composantes d'une mise en scène historique. Si l'anecdote cadrait avec notre quête d'*histoire des familles*, elle touchait aux fondements de nos propres mentalités et comportements… îliens. L'intervenant ne manqua pas de retracer l'imposture, ses conséquences pour les victimes ---- jusqu'où non consentantes? ---- et les prolongements dans les cours européennes du XVIIIème siècle.

Dans de telles conditions, si la remise à l'édilité, en la personne du Maire, Rodolphe Désiré, des résultats du travail sur le Marin, fut une occasion de montrer que la généalogie peut aider à connaître nos racines, l'évènement a aussi signifié combien, lorsqu'avec d'autres disciplines elle en vient à mieux outiller notre curiosité, il n'est plus à considérer l'*opacité* de notre passé ni comme privilège, ni comme marque indélébile de notre condition d'Antillais, voire une malédiction.

*dans *Critique et Vérité*, Roland Barthes, Le Seuil, 1966.

Roger Parsemain

BONNE ANNEE A TOUS !

LE MARIN. APERÇU HISTORIQUE

Les origines

Abordant l'histoire des bourgs de la Martinique, Louis-Philippe MAY distingue à l'origine des bourgs côtiers, et ceux qui se sont implantés à l'intérieur des terres. Il subdivise ces deux catégories en bourgs spontanés et bourgs créés. Le Marin et Sainte Anne illustrent bien ces deux subdivisions.

A l'origine, Marin et Sainte Anne formaient une seule paroisse, s'étendant des Salines à la limite avec Rivière Pilote. En 1728, le quartier

de Sainte Anne, suite à un souhait de ses colons, se détache du Marin. Cela représente 700 personnes, réparties en 23 feux. Mais la création du bourg est soumise à des règles. Il existe déjà une chapelle. Les habitants réclament donc un prêtre et promettent de bâtir un presbytère dans la certitude qu'ils sont « qu'il se formerait insensiblement un bourg qui attirerait le commerce et la navigation ». Le roi attribue une pension de 540 livres au curé. Le grand voyer trace un quadrilatère de 120 pieds de large sur 150 de haut ; et il n'est pas permis de construire avant les alignements.

En 1731, il existe une seule case couverte de paille. En 1764, quelques maisons sont construites, mais le bourg demeure médiocre.

La commune de Sainte Anne est née ; et le Marin trouve déjà la configuration territoriale qui est la sienne.

Théodore BAUDE avance l'hypothèse que le nom de la commune vient d'un chef caraïbe qui aurait habité le lieu. Il est vrai que le site est assez attractif pour avoir attiré une population précolombienne. Mais l'archéologie ne nous apporte aucune preuve à cet égard, puisque aucune fouille n'a été entreprise sur le site.

Isidore GUËT nous fournit une autre origine de ce nom. En 1609, l'habitation BAILLARDEL avait été fondée dans le quartier de Saint Pierre. Un an plus tard, les Jésuites fondèrent à côté une habitation au bord de la rivière qui prit le nom de « Rivière des Pères». BAILLARDEL décida de vendre son habitation et de chercher un autre lieu pour s'établir. Il arrêta son choix sur les bords d'une baie du sud qui prit le nom de Cul de Sac du Marin. Dans la baie, il trouvait un site idéal pour ancrer son bateau ; l' îlot des Baillardelles lui fournissant un point d'attache. Ainsi, BAILLARDEL devint le premier habitant de ce qui s'appela le quartier du Marin.

En 1664, lors du premier dénombrement ordonné par COLBERT , il est question du cul-de-sac Saint Etienne du Marin.

Au début, la population du Marin est fluctuante, avec des phases de régression. Mais les avantages du site assurent la reprise démographique et finalement la pérennité de l'agglomération.

En 1664, le recensement de COLBERT dénombre 199 habitants. Celui de 1673 révèle 16 habitations. Mais en 1673, on assiste à un débarquement des Anglais. Ceux-ci incendient la chapelle du bourg. Ils commettent des ravages au niveau des plantations, des troupeaux et des canots trouvés sur la plage.

En 1686, le Marin est l'une des 16 paroisses desservies par les capucins. Dix ans plus tard, les archives anciennes de la Martinique indiquent qu'il n'y a « ni de bourg, ni de peuple amassé ».

Enfin, en 1764, un mémoire tendant à l'établissement d'une poste recense environ 90 maisons constituant le bourg.

Des décisions administratives montrent l'importance croissante que prend le Marin. En 1663, de même qu'au Diamant, on y crée une milice. Dès 1704, l'intendant MITHON suggère la nomination au Marin d'un lieutenant de juge. C'est chose faite en 1731. En 1720, un subdélégué est installé. 1731 voit la division de l'île en quatre départements : SAINT-PIERRE, FORT-ROYAL, TRINITE, LE MARIN, qui devient une lieutenance royale fréquentée par quelques navires marchands.

Pour des raisons économiques ainsi que pour les besoins de la défense, le Marin est mis très tôt en relation avec les autres quartiers de la colonie. Dès 1690, BLENAC trace la route qui relie le CUL DE SAC MARIN à celui de FORT-ROYAL « de sorte que tout se peut secourir et on pourra apporter la plupart des denrées du pays sur des hommes et sur des chevaux ». En 1697, la route de TRINITE au CUL DE SAC MARIN est deux fois moins longue que celle qui consiste à suivre la côte sur 25 lieues. Une requête est présentée par les habitants de la RIVIERE-PILOTE et ceux du CUL DE SAC MARIN le 2 septembre 1704 . Ils demandent une ouverture du chemin de communication de ces quartiers avec celui de la RIVIERE SALEE. Ce chemin est déjà reconnu par Monsieur AUGER commandant du CUL DE SAC MARIN. Un commissaire est nommé par le Conseil « avec pouvoir de changer le dit chemin dans quelques endroits pour le rendre plus stable, plus commode et plus utile au public ».

Mystification à la colonie

L'affaire du prince de Modène a été retenue pour plusieurs raisons. C'est un fait divers qui agite l'opinion publique, non seulement au Marin, mais dans l'ensemble de la colonie et au-delà avec des prolongements en Guadeloupe, au Conseil du roi, et en Espagne où elle se termine.

Nous avons là un exemple des mystifications dont la colonie est victime de

temps en temps. Enfin les protagonistes de cette affaire montrent bien le jeu des mentalités de l'époque. C'est une production de fantasmes qui touche aussi bien le monde colonial, que celui de la noblesse métropolitaine.

Le 23 mars 1748, le brick *Le Coureur*, en provenance de LA ROCHELLE , est attaqué par les Anglais, en vue du quartier du Marin. L'équipage et les passagers s'embarquent dans des chaloupes pour prendre pied à terre sur le rivage voisin. Ils trouvent un accueil chaleureux auprès des habitants du bourg.

Parmi les passagers il y a un jeune homme mystérieux. Il se présente comme le comte de TARNAUD, mais attire l'attention pour plusieurs motifs. Il voyage incognito, « pour des raisons qu'on ne sait pas encore » (Etienne RUFZ). Il a des manières pleines de noblesse. Ses compagnons lui manifestent un grand respect. Il signe ses lettres du nom d'EST.

Une rumeur se répand alors sur l'identité du personnage. Il s'agirait, selon elle, de HERCULE RENAULT D'EST, prince héréditaire de MODENE, petit-fils du duc d'ORLEANS, frère de la duchesse de PENTHIEVRE. « Ce dit prince est un jeune homme qui parait avoir 23 ou 24 ans, taille moyenne, barbe peu fournie, blanc, d'une jolie figure, extrêmement mal en jambes, on remarque en lui beaucoup de hauteur et de fierté à l'égard des personnes qui le vont saluer. » (Etienne RUFZ).

Dès le 23 mars, réagissant à la rumeur, Monsieur DE CAYLUS, gouverneur général dépêche auprès de Monsieur NADEAU DU TREIL, commandant au CUL DE SAC MARIN, Monsieur SIMON, le capitaine de ses gardes. Celui – ci doit s'informer à propos du prince de MODENE. Le 31 mars, Monsieur SIMON est de retour. Le mystérieux personnage se fait annoncer au général sous le nom de comte de TARNAUD DE BOLOGNE, gentilhomme italien.

Au Marin, le prince de MODENE est hébergé chez Monsieur NADEAU DU TREIL. « L'imagination créole et son idolâtrie pour les plus petites grandeurs de ce monde. » (Etienne RUFZ), se met en branle. Certains trouvent que le prince ressemble à Madame de PENTHIEVRE, sa sœur. Ils prétendent avoir aperçu la duchesse lors d'un séjour à Paris. Pour le prince, on met sur pied une maison digne de ce nom, avec aide de camp, écuyer, chambellan. Parmi les courtisans, on trouve les habitants les plus considérables du Marin : Monsieur ALESSO D'ERAGNY, descendant d'un ancien gouverneur, DEBOIS-FERME, DUVAL-FEREOL. De toute la colonie, des personnages importants affluent vers le Marin : MARTIN DE POINTESABLE, gouverneur particulier, HURSON, intendant, les supérieurs des divers ordres, dont celui des Jésuites qui propose l'hébergement à SAINT-PIERRE , dans leur maison. « Toute l'île fut aux pieds du nouveau prince » (E.RUFZ). Celui –ci se montre plein d'audace et d'aisance. Ainsi, il somme le général de CAYLUS, gouverneur général de venir lui rendre hommage. Celui-ci se tient à l'écart, mais il écrit en France sur l'aventure du prince. Celui-ci distribue de l'argent « avec profusion et l'emprunte avec plus de facilité encore.» (E. RUFZ). Il se fait avancer plus de 200 000 francs par LIEVAIN qui perçoit au nom du duc de PENTHIEVRE les droits d'amirauté de la colonie.

Pendant quatre mois, le prince de MODENE se promène à la Martinique, entouré d'une véritable cour, allant de réceptions fastueuses en collations. Le 26 avril, il est à SAINT-PIERRE sous le nom de marquis de REGGIO. Dans sa suite figurent des habitants du Marin : Monsieur D'ERAGNY, D'ALESSO, son frère, Messieurs DUVAL-FEREOL, GILBERT, LAURENT père. Figurent également dans la suite trois domestiques provenant du navire qui a amené le prince. Tout ce monde est hébergé chez les RP jésuites. Le prince snobe Monsieur de POINSABLE qu'il n'invite pas à dîner, alors que Monsieur de RANCHE est invité tous les jours. Monsieur d'ERAGNY, qui fait fonction d'écuyer, de maître de cérémonie et d'introducteur, procure à ses parents l'honneur de manger avec le prince. Le 30 avril, celui-ci repart pour le Marin avec sa suite. En passant, il soupe et couche à FORT-ROYAL, chez Monsieur GIRARDIN, procureur général. Son passage est salué par 21 coups de canon.

Le 12 juin, le prince retourne à SAINT-PIERRE. Il est reçu et hébergé chez les Jacobins. Cette fois, il reçoit le gouverneur à souper avec lui, mais refuse d'admettre à sa table le supérieur des Jésuites. Arborant pour la première fois le cordon bleu, le prince revient au Marin.

Le 24 juillet, il est à nouveau à SAINT-PIERRE, chez les Jacobins. Il se comporte en

pique-assiette assidu chez Madame GALOPIN et Monsieur de ROCHECHOUART.

Le 12 août, le prince embarque sur le navire le *Saint Raphaël* de MARSEILLE à destination de la France. Il s'en va avec une suite : Messieurs d'ERAGNY, DUVAL – FEREOL, GARNIER , médecin du roi.

Le 13 août, le prince est de passage en GUADELOUPE. Il. est fastueusement reçu par Monsieur DECLIEU, gouverneur, et MARIN, subdélégué à l'intendance.

Le 16 septembre 1748, un ordre du roi parvient à Monsieur le général. Il enjoint d'arrêter le prince de Modène, comme imposteur, escroc et aventurier; de l'embarquer comme prisonnier dans le premier bâtiment en partance, et de donner ordre au capitaine de le remettre à l'intendant ou au commissaire du port où il abordera. Le prisonnier devra être emprisonné jusqu'aux nouveaux ordres de sa Majesté. « L'aventurier avait prévenu ces ordres par son départ.» (E.RUFZ).

L'affaire du prince de Modène provoque quelques retombées. Les archives ont conservé un placet en date du 22 octobre 1748, remis par la veuve DES ETAGES du Marin, contre Monsieur NADEAU DU TREIL. Elle demande une indemnisation pour un de ses nègres tué lors du passage du prince de Modène. Mais nous ignorons les circonstances de ces faits.

La cour du prince eut à faire les frais de l'aventure. Le 16 septembre 1748, une lettre de cachet concernant le sieur d'ERAGNY enjoint de l'arrêter, puis de l'envoyer à PARIS pour rendre compte de sa conduite dans l'équipée du prince de Modène. Le sieur LIERAIN, receveur de l'Amiral de PENTHIEVRE est arrêté. On se souvient qu'il avait donné au prince des sommes considérables, prélevées sur les fonds qu'il était chargé de recueillir. Messieurs NADEAU, BOISFERME, d'ALESSO, GILBERT et LAURENT fils sont emprisonnés à la citadelle de FORT ROYAL. Monsieur de ROCHECHOUART est assigné à résidence au bourg SAINT-PIERRE.

En définitive, le prince de Modène est arrêté en Espagne, après plusieurs épisodes rocambolesques. Il est condamné aux galères à ORAN. En fait, selon J.CORZANI, il s'agissait d'un valet déserteur des troupes de la maison du roi. Mis aux fers, il fut renvoyé en France pour être jugé. A la colonie, il y eut des gens pour soutenir envers et contre tout que le galérien d'ORAN était un authentique prince de Modène. Tout au plus, certains concédèrent-ils qu'il s'agissait d'un bâtard.

7 janvier 1762 : les Anglais attaquent !

Au XVIII° siècle, selon le mot de l'historien trinidadien Eric WILLIAMS, la Caraïbe est devenue le « champ de bataille de l'Europe». Les conflits majeurs opposent la France et l'Angleterre, avec pour enjeu principal la Martinique.

En cas d'attaque par la côte, un rituel a été mis au point pour signaler à l'ensemble de la colonie l'arrivée des navires. L'alerte est donnée à partir du chef-lieu du département d'où on aura aperçu les vaisseaux : FORT ROYAL, SAINT-PIERRE, TRINITE, MARIN. On tire deux coups de canon toutes les heures. Des cavaliers partent vers d'autres quartiers du département pour confirmer l'alerte. D'autres s'en vont vers les autres départements, vers l'état major, au FORT – ROYAL, à SAINT-PIERRE. On rassemble les différentes milices. On donne des consignes particulières d'affectation, et l'on met en lieu sûr les papiers officiels.

Le 7 janvier 1762, l'alerte est donnée à partir du Marin. La flotte anglaise attaque, sous la direction de l'amiral RODNEY. Elle comporte 17 vaisseaux de guerre, 6 frégates, 3 galiotes à bombe. Avec les transports, en tout, 240 voiles. Par ailleurs, 24 000 hommes des troupes réglées, volontaires et matelots, sous le commandement du général MONCKTON font partie des effectifs.

Du côté français, les forces régulières comportent 700 grenadiers royaux, 300 soldats de marine. Tous les habitants sont sous les armes, et tous les postes garnis. Trois compagnies de milice viennent en renfort depuis FORT-ROYAL. Le 8 janvier, la flotte anglaise se déploie le long de la côte, de la POINTE BORGNESSE au DIAMANT.

Les Anglais attaquent le Marin. Le vaisseau *le Raisonnable*, 64 canons, capitaine SHULDAM s'échoue. Sous le feu de la batterie de la POINTE BORGNESSE, les opérations de remorquage ne sont pas possibles. Après enlèvement des agrès, le vaisseau est incendié. Il est renfloué plus tard (1766) par le chevalier DUSSAULT, commandant du vaisseau français *la Danaé.* On retire de sa carcasse 55 canons de différents calibres, 1200 boulets. Le gouverneur général distribue 6 000 livres aux membres de

l'équipage de *la Danaé* et félicite DUSSAULT (lettre de d'ENERY, 7 mai 1766). Une frégate de 30 canons s'échoue également sur les hauts fonds madréporiques. Malgré les tirs de la POINTE BORGNESSE, elle parvient à reprendre la haute mer, remorquée par plusieurs chaloupes. Mais le pilote français, considéré comme responsable de l'avarie, est pendu en haut du beaupré.

Les Anglais effectuent plusieurs tentatives de débarquement au Marin, à Sainte-Anne, à Rivière-Pilote. Ils sont partout repoussés par des escarmouches, de petits combats, et subissent le harcèlement des troupes françaises. Monsieur de FOLLEVILLE, lieutenant du roi au Marin se distingue à la POINTE BORGNESSE.

Les Anglais finissent par se rendre maîtres de la batterie qui s'y trouve, et contrôlent aussi quelques pièces de canon le long de la côte. Après avoir incendié plusieurs habitations, ils rembarquent au bout de 3-4 jours. Ils évacuent également Sainte-Anne et le Marin.

Au total, ils auront perdu 80 hommes. Côté français, le bilan est moins lourd : 3 nègres et 2 blancs. Il y a également un prisonnier des Anglais : le sieur Henriette LA PIERRE. Il s'était endormi sur une batterie.

Le Marin a bien résisté à l'attaque anglaise, mais il semble qu'il faille relativiser les choses. L'attaque de la POINTE BORGNESSE, n'était qu'une diversion. Les Anglais poursuivent leur tactique aux ANSES d'ARLETS qui résistent également. Par contre, la prise de FORT-ROYAL, l'objectif majeur, entraîne la capitulation de tous les quartiers de l'île, contre le gré de LEVASSOR DE LA TOUCHE.

Comment expliquer la défaite finale de 1762 ? On l'a attribuée d'abord à la tactique de LEVASSOR DE LA TOUCHE. Il a préféré la guerre rangée à la lutte d'escarmouches préconisée par les colons. On pense ensuite aux négligences de la métropole pour envoyer des escadres, pourtant promises en renfort. La flotte française, commandée par le comte de BLENAC se présente devant FORT ROYAL 25 jours après la capitulation générale. Elle repart pour SAINT DOMINGUE, conformément aux instructions du roi, en date du 8 octobre 1761.

Embarqués sur le vaisseau anglais le *Cumberland*, LEVASSOR DE LA TOUCHE, sa femme, les soldats de sa garde, le chevalier de LANCIZE, FOLLEVILLE et CHAILLOUX, lieutenant du roi, regagnent la France. La MARTINIQUE, pour 17 mois, passe sous commandement anglais. Elle ne reviendra dans le cadre français qu'en 1763, lors du traité de PARIS.

Henri Gusto

OUVRAGES CONSULTES

ADELAIDE-MERLANDE,(Jacques), Direction : *Histoire des communes Antilles-Guyane*), 6 vol., t.4. Pressplay, 1986.

BANBUCK (Cabuzel-Andréa) *Histoire politique économique et sociale de la Martinique sous l'Ancien Régime(1635-1789)*. Paris, 1930, réed. Fort-de-France, 1972.

CHAULEAU (Liliane) *La société à la Martinique au XVII° siècle (1635-1713* , Caen, 1966.

CORZANI, (Jack).Direction : Dictionnaire encyclopédique Désormeaux.7 vol. + 2 vol. d'index, Fort-de-France, 1972.

DESSALLES (Pierre-François-Régis) *Annales du Conseil Souverain de la Martinique*, index et notes de Bernard VONGLIS. Paris, 1995.

ELISABETH (Léo*) La société martiniquaise aux XVII° et XVIII° siècles (1664-1789)*, Fort-de-France, 2003.

GUËT (Isidore) *Le colonel François de Collart et la Martinique de son temps. Colonisation, sièges et révoltes de 1625 à 1720*. Revue historique de l'Ouest 1891-1893, réed. C'éditions, Fort-de-France, 2007.

MAY (Louis-Philippe) *Histoire économique de la Martinique (1635-1763)*, Paris, 1930, réed. Fort-de-France, 1972.

RUFZ (Etienne) *Etudes historiques et statistiques sur la population de la Martinique*, 2 vol. Saint-Pierre, Martinique, 1850, réed. C'éditions, Fort-de-France, 2006.

TAILLEMITE (Etienne). Inventaire de la série Colonies C8 A, t. I. Martinique (correspondance à l'arrivée.) Paris, Imprimerie nationale, 1967.

TAILLEMITE (Etienne). Inventaire de la série Colonies C8 A, t. II. Martinique (correspondance à l'arrivée.) Paris, SEVPEN, 1971.

TAILLEMITE (Etienne), KRAKOVITCH (Odile), BIMBENET(Michèle). Inventaire de la série Colonies C8 A, t.III. Martinique (correspondance à l'arrivée.) Paris, Archives nationales, 1984

Le monument aux morts du Marin

LES DUQUESNAY, UNE FAMILLE MARINOISE

Il y a quelques semaines, je déambulais accompagné de mon épouse dans la rue Osman DUQUESNAY, communément appelée la grande Rue .
En remontant la rue, je me surpris à raconter à mon épouse la vie de cette rue et à nommer ceux qui y habitaient : les SOREl, les BAUDE, les FLORENT, les BRASSAN, les DONDIN, les KANOR, les BERAUD, les MONGIS, les MATHIEU, les MOUNTO, les LOUIS-AUGUSTIN, et bien, bien d'autres encore.
Cette rue, je l'empruntais tous les jours pour me rendre à l'école.
Ce sont ces personnes et bien d'autres qui ont fait du MARIN un coin où il fait encore bon vivre.

Peu après ce pèlerinage, Guy SOBESKY me demanda d'intervenir sur les DUQUESNAY le jour de la remise à l'édilité du Marin des résultats des travaux réalisés par AMARHISFA sur les registres d'individualité de la commune.

J'acceptai, malgré mon embarras et mon ignorance. Je ne me doutais pas de la somme de travail et de recherche que cette intervention nécessiterait.
Car des DUQUESNAY, à part mon père et Osman DUQUESNAY, illustre marinois, j'ignorais presque tout !
En effet, je n'ai connu aucun de mes grands-parents. Ils sont décédés très jeunes et de ce fait une mémoire familiale n'a pas pu se constituer.

Certes dans notre salon étaient accrochés deux photos d'art : Celle de Georges DUQUESNAY, frère de mon père, disparu durant la guerre de 39 et celle d'Osman DUQUESNAY.
Des échanges avec mon père sur ses parents la seule chose dont je me souviens, ce sont les cravates noires qu'il portait depuis la mort de son frère.
Aussi j'entrepris la relecture de certains ouvrages de ma bibliothèque, j'en achetai d'autres et surtout je fis appel aux recherches de mon frère Yanès disparu.
Yanès était très attaché à la famille, il avait à cœur de garder d'étroites relations non seulement avec ses frères et sœurs mais aussi avec ses très nombreux cousins. C'est donc à partir de ses notes et des quelques rectifications et éclaircissements apportés par mon ami Georges Aliker que je me mis au travail ;

Je vais commencer par un bref rappel :

On retrouve déjà les DUQUESNAY au XVIII^{e} siècle. Les DUQUESNAY étaient des libres de couleur fortunés et influents.
Leur fortune reposait à la fois sur des biens issus de la terre, du commerce et sur des biens immobiliers et mobiliers.
A ce sujet sur les registres de transcription ont été réalisés de très nombreuses ventes et achats d'immeubles, souvent de rapport au MARIN au VAUCLIN à RIVIERE-PILOTE à SAINTE-MARIE et à SAINT-PIERRE.

Au lendemain de l'abolition de l'esclavage, les DUQUESNAY ont occupé des fonctions politiques importantes.
Les frères DUQUESNAY, Valcourt et Jules, deux grandes figures de la famille furent tour à tour ***premier magistrat*** de la commune du MARIN

- Valcourt en 1848 et en 1877
- Jules en 1851 et en 1868

Valcourt, à la tête de son conseil municipal a œuvré pour la laïcité de l'école. En effet l'enseignement qui jusqu'alors était assuré par des religieuses fut désormais pris en charge par des instituteurs laïques.
De **Valcourt** est né Emilien : avocat qui défendit passionnément les insurgés du sud de 1870 à une époque où la défense était particulièrement difficile et périlleuse à cause du pouvoir colonial.
De Valcourt toujours est né Gaston qui en 1883 fut ordonné prêtre dans la cathédrale du Mouillage de SAINT-PIERRE.
Il fut aumônier de la prison centrale puis de l'hôpital militaire.

De **Valcourt** encore est né Victor dont le nom figure au catalogue des poètes antillais. Victor chantre de sa commune, de sa terre natale, de ses amis.
A cette date nous lui connaissons deux œuvres :

- l'une publiée en 1903 **« Les martiniquaises »**
- et l'autre publiée à titre posthume **« la chanson des iles »**

Victor est aussi un témoin engagé de l'histoire politique :
il critique ouvertement le pouvoir socialiste en place.
Il décrit dans ses écrits les mouvements sociaux et économiques du MARIN.
Je cite :
« L'usine en marche : devant la mer moirée, au milieu des savanes que traverse, en musant, l'essaim des écoliers, gronde et fume l'usine émergeant des halliers, toutes noires, parmi des amas dorés de cannes. » fin de la citation.
Au lendemain du 8 mai 1902 Victor sait qu'il ne pourra plus rejoindre Saint-Pierre. A l'époque un bateau à vapeur relie le Marin à Saint-Pierre.
Dans ses poèmes il exprime la tristesse de tout un peuple et porte un regard mélancolique sur SAINT-PIERRE.

Du deuxième frère, Jules DUQUESNAY est né Yanès, professeur de Mathématique. Une profession qu'il exerça en dehors de nos frontières : d'abord en HAÏTI puis à SAINTE-ROSE en GUADELOUPE et enfin il rejoint le Lycée de SAINT-PIERRE à sa création. Un lycée qui a vu le jour après de nombreuses controverses et joutes entre le pouvoir national et le conseil général dont faisait partie Osman DUQUESNAY.

Duquesnay

Sa statue au Marin

Osman DUQUESNAY, un des plus illustres hommes que le MARIN eut à connaître et dont la notoriété dépasse largement le cadre de cette commune est lui aussi fils de Jules DUQUESNAY.
Osman est né au MARIN le 7 janvier 1846 à la veille du coup de tonnerre que fut mai 1848. Le 22 mai 1848 est une date essentielle de l'histoire de notre pays : l'abolition de l'esclavage est décrétée, après la révolte des esclaves.

Osman DUQUESNAY après de brillantes études au collège de SAINT-PIERRE se rend en France pour y poursuivre des études de médecine. Chaque année, il revenait afin de se ressourcer au foyer familial.

En 1870 il est en Martinique quand la guerre éclate entre la France et l'Allemagne. Sans une hésitation, il s'embarque sur le premier navire en partance pour la France afin de s'enrôler.
La guerre terminée il reprend ses études, à Paris.
Durant toute la durée de ses études il affichera ses convictions républicaines.
Dès son retour au pays pour exercer son art, il met son intelligence et sa foi républicaine au service de sa commune et de son pays.

Au moment où il entre en politique deux forces opposées s'affrontent .Ce fut une période difficile car les autorités de l'époque voulaient conserver une suprématie séculaire et nous déclaraient indignes de la liberté.
Contre cette politique et aux cotés des républicains que sont NUMA-MARTINEAU, HURARD, CLAVIUS MARIUS, DEPROGE, Osman Duquesnay fut au premier rang par la plume, par la parole et même par l'épée et le pistolet!
Son courage sans bornes, lui assure parmi ses frères une notoriété considérable et incontestée.
Sa carrière politique fut longue et son influence augmenta au fil des années. Il occupa des postes politiques importants.
Tour à tour, il fut conseiller général de SAINT-PIERRE Mouillage puis du MARIN et de FORT-DE-FRANCE.
Très vite il affirma son ascendant sur l'assemblée qu'il présida.
Parmi ses principales actions, avec ses amis du conseil général on retiendra :

- Son influence sur l'essor de l'instruction populaire.
- Son rôle dans le courant assimilationniste :

En effet, dans la séance du 7 décembre 1882, considérant qu'il importait de faire disparaître : *« les différences humiliantes qui existent entre la colonie et un département français »* il fit voter à l'unanimité une motion renouvelant, en l'accentuant, le voeu de faire de la MARTINIQUE le plus tôt possible un département français.

Outre son mandat au conseil général, il devient en 1888 maire de Fort-de-France.

A ce titre il jouit d'une immense popularité dans tout le pays. Il assure, bien entendu, la gestion normale de la ville et réalise un certain nombre de travaux tels que la distribution d'eau potable avec une borne fontaine sur la Levée, des travaux sur les routes et chemins facilitant ainsi l'accès aux quartiers : Redoute, Post-Colon, Fontaine de Moutte. Mais un terrible incendie en 1890 marque une rupture.
Cette catastrophe ravagea une grande partie de Fort-de-France et l'amena à adopter un nouveau plan pour la ville : des boulevards sont tracés, des places sont prévues et les modes de construction sont définis pour limiter les dégâts dans le cas d'éventuels sinistres.
La ville sera réédifiée répondant à des normes nouvelles de sécurité.

Ensuite il fut élu député en 1898 réélu en 1906 puis battu en 1910 par Victor SEVERE.
Durant cette période législative il demeure actif (faisant partie de nombreuses commissions) et ambitieux.

A cette époque commence un véritable « *ZANDOLAGE »* politique *;* des alliances se nouent et se dénouent au gré des circonstances.
En 1908 il fut élu Maire du MARIN sa seule ambition était de servir sa commune. Il partageait son temps entre sa mairie, l'hôpital et ses amis.
Osman DUQESNAY fut un grand médecin.
Il exerça son métier sans relâche malgré ses engagements politiques.
Son altruisme s'est illustré dans sa pratique quotidienne. Il ne rechignait pas à se déplacer pour visiter ses malades et on raconte qu'il savait trouver les mots pour les rassurer. Souvent aux plus humbles il offrait la consultation et les médicaments.
Aujourd'hui encore, on s'en souvient.
Anecdote : l'un des clients de ma pharmacie du Morne-Rouge, le père Jude originaire du Prêcheur, mort centenaire, m'a raconté qu'Osman partait à cheval de Saint- Pierre pour visiter sa famille. Il ne réclamait alors aucun honoraire. Dans bien des communes, il apporta son savoir faire et sa générosité. Il n'était pas un médecin ordinaire, il était aussi chimiste et chirurgien. Il a créé une pharmacopée en s'inspirant de recherches de botanique.
Il innove avec des thérapies inédites et efficaces.
Il se révèle être un clinicien averti surtout pour les maladies tropicales.
Il fut aussi le premier dans l'île à se spécialiser dans les maladies des yeux.
Il avait obtenu son diplôme en soutenant une thèse sur le *Staphylome opaque et son traitement*.
Sa vie entière, il la passa au service des autres.
En 1916 âgé de 72 ans à nouveau comme en 1870 il s'embarqua pour la FRANCE pour un engagement volontaire.
Quelques années plus tard le 8 décembre 1923 il mourut dans sa commune natale. Il n'avait jamais rien demandé ni obtenu pour lui même : il mourut pauvre après avoir tout donné.
12 ans après sa mort, le 27 janvier 1935 fut inauguré un monument commémoratif : la statue Osman DUQUESNAY qui se trouve sur la place Joffre. Un foule immense venue de tous les coins de l'île et de très nombreux officiels ont participé à cette fête.
Il y a quelques années fut inaugurée la maison de retraite IMAN-DUQUESNAY, toute notre famille était présente.
Osman DUQUESNAY a eu de nombreux descendants liés à la commune du MARIN.
Mon père, Charley, son petit fils y a vécu et exercé son métier d'enseignant. Il a participé à la vie publique de la commune. Nous, ses arrière-petits enfants y sommes encore très attachés. Mes frères Yanès, Jules et Pierre se sont impliqués dans la vie de la commune. Yanès disparu aujourd'hui a été secrétaire général à la mairie, Jules lui aussi disparu y exerça le métier de gérant de station service, Jules, appelé Julot, était un personnage jovial et plein d'humour, Il aimait plaisanter, faire des mots d'esprit et ainsi il égayait l'assistance agréablement, Et enfin Pierre, directeur d'école à la retraite a été adjoint au maire durant deux mandatures. Personnellement mes souvenirs du Marin sont très heureux. Et c'est avec joie que je remonte encore aujourd'hui la rue Osman DUQUESNAY.

Je vous remercie de votre attention et je remercie aussi AMARHISFA de m'avoir donné le plaisir de faire cette remontée dans le temps.

Osman Duquesnay

LES REGISTRES D'INDIVIDUALITE DE LA COMMUNE DU MARIN

La communication que nous présentons sur les registres d'individualité (RI) de la commune du MARIN est le résultat du travail d'une équipe de l'Association Martiniquaise de Recherche sur l'Histoire des Familles (AMARHISFA) constituée de Maggy BAUDIN et Pauly HELMANY pour le dépouillement et de Micheline et Guy SOBESKY pour la retranscription informatique.

I Le contexte historique

Les Registres d'Individualité (RI), nous le rappelons, sont des documents dans lesquels ont été enregistrés les patronymes et donc les états civils attribués aux nouveaux libres après l'abolition de l'esclavage en 1848.

Ils constituent pour tous les Martiniquais un élément important du patrimoine collectif et pour beaucoup d'entre nous un élément capital dans la recherche de nos origines et particulièrement de nos origines patronymiques.
Etablis en exemplaires uniques et conservés dans les communes, ces registres ont subi de nombreux dommages : pertes, usure du temps, dégradations d'origines diverses notamment dégâts des eaux durant les cyclones, termites, etc…
Actuellement disponibles aux Archives Départementales, ils ont été restaurés, numérisés et devraient bientôt être accessibles en ligne sur internet.

Le travail de dépouillement et d'indexation des RI a commencé au sein de l'AMARHISFA il y a environ 6 ans. Des résultats de ces travaux ont déjà été présentés à l'occasion de certaines expositions et depuis quelque temps à l'occasion de sorties dans les différentes communes de la Martinique : François en mars 2006, Sainte-Anne en décembre 2006, Macouba en décembre 2007, Gros-Morne en mai dernier avec la remarquable présentation de Franck OREL sur la population servile de cette commune, communication qui s'appuyait aussi sur les registres d'esclaves.

Ce travail vient en complément et en approfondissement de l'action menée par les ADM, notre objectif étant de réaliser le dépouillement et une indexation globale de toutes les informations contenues dans tous les actes de tous les RI encore disponibles en Martinique.

C'est une entreprise large, ambitieuse, de longue haleine, qui se propose de mettre à la disposition de nos chercheurs en généalogie, mais aussi de tout Martiniquais qui le souhaite, une base de données, la plus exhaustive possible, des patronymes attribués en 1848/1849 après l'abolition de l'esclavage.
Nous tenterons de montrer l'intérêt de ce travail et tout ce qu'il peut apporter à la collectivité en général et en particulier à ceux d'entre nous qui sont à la recherche des origines patronymiques de leur famille.

1.1 De quoi s'agit-il ?

Un exemple d'acte d'individualité :

Acte n°984 : *La citoyenne Robertine, âgée de 38 ans, née en Afrique, parents inconnus, domiciliée au Marin, et inscrite précédemment au registre matricule des esclaves sous le numéro 1632, s'est présentée devant nous et a reçu les noms et prénoms de HACHETTE Robertine*.
Fait au Marin le 16 janvier 1849, le maire signé V. DUQUESNAY. (Pas de mention marginale).

1.2 Quelles sont les données contenues dans un acte d'individualité ?

En plus des données de base, nécessaires pour la mise en ligne, recueillies et indexées par les ADM (sources, n° de l'acte, prénom de l'esclave, patronyme attribué, et autres informations techniques…) nous recueillons et indexons, dans le cadre de notre travail, des données complémentaires : sexe, âge, lieu de naissance lieu de résidence, nom de la mère, nom du père, n° sur le registre matricule des esclaves, date et lieu de l'enregistrement, nom du maire ou de l'officier d'état civil, les actes multiples lorsqu'ils existent et les mentions marginales en particulier légitimation ou reconnaissance.
C'est un travail lourd, « chronophage » qui pour la commune du Marin a été fait en 2 étapes :
D'abord, par l'équipe Maggy BAUDIN et Pauly HELMANY qui ont procédé en 2005 au dépouillement des RI du Marin à partir de copies établies par le Tribunal de Première Instance de l'arrondissement de Fort de France en date du 20 octobre 1858 conservées aux ADM et qui ont produit un très précieux document papier. Nous

profitons de l'occasion pour les féliciter et les remercier pour le travail accompli.
Puis par Micheline et Guy SOBESKY avec l'aide de Joseph JEREMIE pour tout ce qui concerne l'utilisation de l'outil informatique, qui ont indexé dans un fichier informatique (après vérification à partir des documents originaux) l'ensemble des données des 1776 actes contenus dans les RI de la commune du Marin.

II Les résultats

La présentation des résultats se fera en deux temps : Tout d'abord une appréciation globale, avec quelques données statistiques et ensuite une présentation de quelques éléments caractéristiques des patronymes attribués.

2.1 Les R.I. du Marin sont au nombre de trois

- Le Registre 1 : 637 actes datés du 20/09/1848 au 11/01/1849
- Le Registre 2 : 591 actes du 11/01/1849 (acte 638) au 19/01/1849 (acte 1228)
- Le Registre 3 : 548 actes du 20/01/1849 (acte 1228) au 19/10/1858 (acte 1776)

A chaque acte correspond une personne sauf en fin de période où on note quelques actes multiples correspondant à 16 personnes supplémentaires, ce qui aboutit à une population servile totale de 1792 individus.

2.2 Quelques éléments d'analyse des données pertinentes

2.2.1 le sexe :
Nombre de femmes : 937 soit environ 52,30% de la population globale
Nombre d'hommes : 855 soit 47,70% de la population globale

2.2.2 l'âge :
Il s'agit d'une population jeune : L'âge moyen est d'environ 26 ans.
Les plus jeunes, âgés de quelques mois, tous assimilés par nous à 1 an.
Entre 1 et 15 ans, on compte 633 individus soit 35,32% de la population globale.
Les plus de 60 ans sont 93 soit 5,19 % de la population globale. On ne vivait pas vieux à cette époque, même si l'un d'entre eux atteint l'âge de 95 ans.

2.2.3 le lieu de naissance
C'est une information très importante qui permet, à côté d'une forte majorité d'originaires de la commune du Marin, de distinguer : une population servile née en Afrique, une population servile provenant des communes environnantes, et quelques éléments venus d'ailleurs :

2.2.3.1 Afrique
Le nombre d'esclaves nés en Afrique dans la population servile marinoise, est de 244 soit un peu moins de 14% (exactement 13,61) alors que cette proportion n'est que de 7% pour l'ensemble de la Martinique. Il y a donc eu deux fois plus d'esclaves nés en Afrique au Marin que dans l'ensemble de la population servile de la Martinique.
Le pourcentage de femmes de ce groupe est identique à celui de la population globale.
L'âge : l'analyse de cette donnée est intéressante quand on sait que le principe de l'interdiction du commerce de la traite négrière a été retenu par le Congrès de Vienne en 1815, cette décision étant répercutée en France par la loi du 15 avril 1818, soit 30 ans avant l'abolition de l'esclavage. On sait d'autre part que les esclaves étaient capturés jeunes sur les côtes d'Afrique, mais rarement avant 10 ans. Cela signifie que les esclaves marinois de moins de 40 ans qui constituent environ 2/3 de cette population (et dont fait partie Robertine Hachette) viennent quasi certainement de la traite clandestine.
Nous n'insisterons pas sur la traite illégale, particulièrement active à cette époque dans la région sud de la Martinique, car ce n'est pas directement l'objet de notre communication. Mais on ne peut pas évoquer ce sujet sans penser au drame du CAP 110 (dont nous avons déjà longuement parlé lors de notre sortie l'an dernier au Diamant) et aussi sans penser au livre de Françoise THÉSÉE *Les Ibos de l'Amélie* qui nous raconte dans le détail la destinée d'une cargaison de 227 esclaves venant de la traite clandestine débarqués à la Martinique en 1822 et qui vont vivre une situation ambiguë avant de se voir enfin délivrer en 1838 des titres de liberté. A ce propos on peut signaler que les conditions de leur libération et de leur attribution de patronymes ne sont pas sans rappeler celles qui vont prévaloir 10 ans plus tard en 1848.

Concernant cette population d'esclaves nés en Afrique, nous nous sommes penchés sur l'analyse des patronymes attribués et nous avons constaté la très grande fréquence des noms à consonance africaine. Cette constatation a été

faite par d'autres et particulièrement par Guillaume DURAND, membre de l'AMARHISFA, qui a publié un ouvrage sur le sujet en collaboration avec Kinvi LOGOSSAH, maître de conférence à l'UAG, spécialiste d'histoire ancienne, d'anthropologie et de sociologie africaine.
De ce livre, intitulé *Les noms de famille d'origine africaine de la population martiniquaise d'ascendance servile* , et de notre propre recherche, il ressort que :

a) 11% des patronymes attribués en 1848/49 sont d'origine africaine
b) 38% des esclaves nés en Afrique reçoivent un patronyme africain au niveau de l'ensemble de la Martinique
c) Ce pourcentage s'élève à 67% pour la commune du Marin
d) Enfin et contrairement à ce que l'on peut croire, des noms africains ont été fréquemment donnés à des esclaves créoles nés en Martinique.

Nous verrons plus loin quelques exemples de patronymes africains.

2.2.3.2 Autres **communes** de la Martinique :

On constate **une certaine** attraction du MARIN sur son environnement en comptabilisant le nombre **d'individus nés** dans les communes environnantes inscrits sur les registres d'individualité du Marin.
SAINTE ANNE : 108
RIVIERE PILOTE : 39
VAUCLIN : 26
RIVIERE SALEE : 13
SAINT ESPRIT : 7
SAINT PIERRE : 16
…

2.2.3.3 Autres origines :
DOMINIQUE : 3
GUADELOUPE : 2
GRENADE : 2
SAINT VINCENT : 1
ETRANGER ? : 1

2.2.4 le lieu de résidence
Exclusivement le MARIN

2.2.5 le nom de la mère :
Elément extrêmement intéressant car il permet de suivre la filiation et par là d'établir des arbres généalogiques antérieurs à 1848, et cela sur plusieurs générations.
Pour illustrer notre propos, prenons l'exemple de la famille DERNEVILLE :
Acte 302 : Nellie 15 ans, fille de Désirée, reçoit le patronyme DERNEVILLE
Acte 298 : Désirée 42 ans, fille de Suzanne reçoit aussi le nom DERNEVILLE
Acte 1517 : Suzanne 64 ans (née en 1785), fille de Jeanne décédée, se voit aussi attribuer le nom DERNEVILLE (on peut donc évaluer la date de naissance de Jeanne autour de 1765).

Voila donc une famille que l'on peut remonter sur quatre générations, sur une période de presque cent ans, malgré l'absence d'état civil et donc de patronyme.

2.2.6 le nom du père :

Exceptionnellement mentionné dans l'acte lui-même, il réapparaît fréquemment dans les mentions marginales juste après 1848 à l'occasion de nombreux mariages légitimant un grand **nombre** d'enfants et régularisant ainsi des situations **qui**, à la lecture des actes d'individualité, laissaient déjà transparaître une organisation familiale assez structurée durant cette période pré-abolitionniste .

2.2.7 le n° d'inscription au registre matricule :

Ce registre avait pour objet le recensement des esclaves pour des raisons administratives, de contrôle et pour le calcul de l'assiette fiscale. Pour ce que l'on en sait, il s'agissait de registres à souches, contenant toutes les informations utiles concernant chaque **esclave** et dont une partie était détachée et **remise** au colon, l'autre partie restant à la disposition de l'administration. Ces registres ont tous disparu ou tout au moins n'ont pas été retrouvés dans les archives, ce qui nous prive de toute possibilité d'analyse plus élaborée.

2.2.8 la date :
Début : 1er acte le 20 septembre 1848
Fin : dernier acte le 19 novembre 1858
A noter : du 20 septembre au 17 octobre 1848 : 216 actes enregistrés
Du 03 janvier au 27 janvier 1849 : 1500 actes enregistrés
Du 10 septembre 1849 au 19 octobre 1858 : 60 actes enregistrés
L'essentiel de l'enregistrement s'est donc effectué durant le mois de janvier 1849, où 1500 actes ont été enregistrés du 03/01/1849 au

27/01/1849 au cours de 24 journées consécutives avec un seul jour de repos !
Nombres d'actes par journées : environ 60
La journée la plus dense, 183 actes, se situe le 10/0l, lendemain du jour de repos.

2.2.9 le lieu d'enregistrement:

C'est toujours le MARIN, sans précision particulière.

2.2.10 L'officier d'état civil :

L'officier d'état civil est le Maire Valcourt DUQUESNAY en 1848 et en début 1849.
Seuls quelques rares actes seront signés en fin de période par : Jean Baptiste MAINVIELLE en 1849, 1850 et 1853 Jules DUQUESNAY en 1851 Théobald DUPREY de la RUFFINIÈRE en 1858.

2.2.11 mentions marginales :

L'acte d'individualité fait fonction de certificat de naissance et sur ce document sont mentionnés les actes de mariage et de reconnaissance. Ce qui va beaucoup aider pour la reconstitution des familles.
Prenons l'exemple des familles HACHETTE et INIMOD
Nous avons vu que Robertine née en Afrique recevait le patronyme de HACHETTE, c'était l'acte 984. Les quatre actes suivants concernent ses enfants : Julienne, Hippolyte, Louisy et Louisia qui vont recevoir comme leur mère le patronyme HACHETTE. En marge de ces quatre actes il est mentionné que ces quatre enfants sont légitimés en 1856 par le mariage de leur mère avec Casimir INIMOD. Ce mariage viendrait en quelque sorte régulariser une situation familiale établie.
C'est dans ce contexte que Louisy ex-HACHETTE devenu INIMOD va rencontrer et se marier avec Nellie DERNEVILLE. De ce mariage naîtra Thérèse INIMOD, ma grand-mère paternelle, laquelle va se marier avec Jules SOBESKY, lui aussi issu d'une famille qu'on a pu remonter sur quatre générations ayant connu l'esclavage et dont nous avons longuement parlé à Sainte Anne il y a deux ans.

2.3 Quelques caractéristiques des patronymes attribués :

2.3.1 Une tâche difficile

Attribuer un patronyme aux quelque 73000 esclaves libérés en 1848 n'a pas dû être une chose facile. D'après les historiens, devant les abus constatés par les attributions de patronymes ridicules et les difficultés des officiers de l'état civil arrivés à la limite de leur imagination, quelques conseils ont même été donnés comme par exemple l'utilisation de séries : LACLÉ, LACRIC, LABOMBE, LAFLEUR, LALOUPE, LAROCHE, LACOUR, LAVALLEE, LAVIGNE, LECOEUR, LEDOUX, LEGRAS, LEGROS, LÉPINGUE, de noms empruntés à :
- la littérature ou la musique : DANTE, FÉNÉLON, RACINE, SÉVIGNÉ, CHOPIN, et c'est ainsi que l'esclave Georges devient Georges DANDIN !
- l'antiquité : HERCULE, VIRGILE, CORINTHE, SALOMOND…
- aux plantes: BAMBOU, MANIOC, CAFÉ, ROSIER, VENDANGE, VERGER,
- à la géographie : SURINAM, DIAMANT, TROIS RIVIERES, BERING…
- aux hommes politiques : DANTON, COLBERT…
- au calendrier : JANVIER, FÉVRIER, AVRIL…

2.3.2 Les anagrammes :

Ils sont fréquents, utilisant des modifications de lettres ou de syllabes du prénom de l'esclave ou de celui de la mère ou plus rarement du père. En voici quelques exemples avec mention des numéros d'actes correspondants :
339 : Gilles…GILLOT Gilles
388 : Toussaint…SAINTOUX Toussaint
640 : Etienne …TIENNA Etienne
675 : Célima…CÉMALI Célima
742 : Adèle…ELDÉA Adèle
795 : Gertrude… TRUDEGER Gertrude
811 : Julie …JULIO Julie
1000 : Julia…JULIARD Julia
1639 : Bertrand…BELRAND Bertrand
1647 : Bruno…NOBRU Bruno
1658 : Caroline…NELIRO Caroline
1220 : Simon…NOMIS Simon
1342 : Fany…FINNA Fany
1396 : Valéry…LÉVA Valéry
1422 : Saint Surin…RINSU Saint Surin
1439 : Ursule…URSULIN Ursule
1574 : Désirée…RÉDÉSY Désirée
1677 : Eugène…GENEU Eugène
1579 : Pierre Léo…LEOPY Pierre Léo
1598 : Médéric…MEDEC Médéric
331 : Nicolas Colas…COLORAS Nicolas Colas
746 : Alexis fils de Théotiste…THÉOTA Alexis

932 : Auguste…GUSTANGE Auguste
929 : Noël…NOËLO Noël
1432 : Rose dite Rudeskina... fille de Femme…DESKINA Rose dite Rudeskina.

Toujours dans le même domaine, quelques exemples d'actes voisins apparemment sans lien de parenté :
1714 : Laurencin, fils de Marie Françoise…NITRAM Laurencin
1715: Laurent, fils d'Angélique…TRAMNI Laurent
Ou encore !
1740 : Clément fils de Marie Luce Paupard…TARMIN Clément
1741 : Alphonsine fille de Marie Angélique…MINTARD Alphonsine
Ou encore :
326 : Robert dit Petit, fils de Marie…BÉREAU Robert dit Petit
327 : Robert fils de Félicité…BERO Robert
Ou encore :
775 : Jules né en Afrique…LIACPO Jules
793 : Crispin né en Afrique…POLIAC Crispin

2.3.3 Quelques actes étonnants

L'exemple des familles MARVILLE et VILLE-MAR
648 : Thélèphe, fils de Marianne…MARVILLE Thélèphe
649 : Marius, fils de Marianne…MARVILLE Marius
650 : Eucharis, fille de Marianne..MARVILLE Eucharis
651 : Irène, fille de Marianne…MARVILLE Irène
652 : Léonine, fille de Marianne…MARVILLE Léonine
653 : Malvina, fille de Marianne…***VILLE-MAR Malvina***
654 : Elianne, fille de Malvina...***VILLE-MAR Elianne***
655 : Amboisine fille de Malvina…***VILLE-MAR Amboisine***
656 : Monique fille de Marianne..MARVILLE Monique
En 1852 tous les enfants de Marianne y compris Malvina seront légitimés par le mariage de Monsieur MARVILLE avec Marianne !!!

300 et 301 DERNEVILLE Gustave et Jean Gilles Némorin sont enregistrés le lendemain une deuxième fois sous les n°570 et 571. Mieux vaut deux fois qu'une !!!
1303 : Africain, né en Afrique …SALICE Africain
1527 : Jean Louis dit Bouriqui, né en Afrique…HONOR Jean Louis dit Bouriqui
740 et 747 deux enfants de… ASSEZ (prénom de la mère !)
452 : Machère Louise…MABLY Machère Louise

2.3.4 quelques exemples de patronymes africains

679 : Julie née en Afrique …ZOMAN Julie
638 : Pierre, 52 ans, né en Afrique…DIMBA Pierre
1606 : Catherine Joséphine, 34 ans, née en Afrique…ONINGUÉ Catherine Joséphine
203 : Alfred né en Afrique …CICÉ Alfred
854 : Marie née en Afrique… BOUÉQUÉ Marie
…

3 CONCLUSION :

Au plan personnel, je voudrais dire que ce travail de recherche sur les registres d'individualité m'ont permis de faire des découvertes et m'ont amené à une constatation : ma grand mère, mon père et moi-même constituons trois générations et lorsqu'on y ajoute mes ancêtres nouvellement découverts, cela fait une lignée de sept générations dont quatre ont connu l'esclavage.

C'est ainsi que cette sombre période n'est plus pour moi une histoire théorique qu'on lit dans les livres. Elle est devenue une affaire qui me concerne personnellement, une affaire à forte charge affective.

Sur un plan plus général, nous espérons avoir convaincu de l'intérêt de ce travail de dépouillement et d'indexation des actes d'individualité, réalisé dans le cadre de l'AMARHISFA, et dont les résultats pour le Marin sont remis à l'édilité de la commune. Nous souhaitons que ces documents soient mis à la disposition de nos compatriotes et particulièrement de ceux qui, de plus en plus nombreux, sont à la recherche de leur origine personnelle.

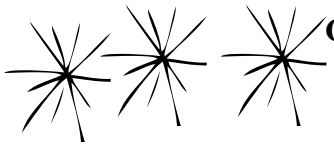

G.Sobesky

ETUDE DES FAMILLES
A TRAVERS LES R.I. DU MARIN

On a coutume d'entendre qu'une des séquelles de l'esclavage a été pendant longtemps l'absence de structure familiale dans notre société appelée « société matriarcale » représentée par une mère et ses enfants, le ou les pères brillant par leur absence. Il faut cependant, s'interroger sur la place du père dans notre histoire, mais là, c'est un autre débat. Aujourd'hui, nous nous limiterons à rechercher, à travers l'étude des registres d'individualité, l'existence de familles dans la population servile du Marin.

Pour ce faire, je vous invite, si vous le voulez bien, à faire un petit voyage, en remontant le temps et l'espace. Faites abstraction de tout ce que vous connaissez, de vos sentiments, de votre personnalité en tant qu'individu vivant au XXI ème siècle.

Nous sommes au XVIII ème siècle, dans la paroisse du Marin (il n'y a pas encore de communes). Le bourg, à l'aube de ce siècle a pris une certaine importance. C'est un petit port fréquenté par quelques navires marchands, qui devient chef-lieu d'un des quatre départements de l'île. Sa population très active est composée essentiellement de commerçants, artisans, aubergistes, cabaretiers, limonadiers ; (nous sommes dans un port). Gravite autour de ce beau monde tout un petit peuple qui survit en exerçant toutes sortes de petits métiers. Régulièrement arrivent les bateaux, qui outre le courrier de France, apportent des vivres, des ustensiles, des étoffes, habits, colifichets, ainsi que des machines pour les sucreries, sans oublier les voyageurs, car les Habitants se déplacent volontiers. Ces navires repartiront avec les tonneaux de sucre, de sirop, tafia et autres denrées coloniales.

On ne peut parler du Marin sans mentionner son église. De simple chapelle au 17 ème siècle, détruite lors d'une attaque anglaise elle fut reconstruite en 1766, telle que nous la voyons avec son clocher placé à son côté et son fameux maître-autel objet de légende.

Par des chemins tortueux, empierrés, poussiéreux ou boueux selon la saison où l'on se déplace à pied, à cheval ou en carriole conformément à son statut ou sa fortune, on accède enfin aux habitations situées sur les mornes entourant le bourg. On y cultive la canne à sucre, les cacaoyers, cotonniers, et caféiers. La culture des vivres et l'élevage complètent les ressources.

Voici planté le décor.

La société, très hiérarchisée, se compose de gros propriétaires blancs, de petits propriétaires blancs ou de couleur (car certains libres de couleur sont propriétaires et possèdent également des esclaves) Il faut préciser que dans ce contexte si l'on a besoin d'une aide quelconque, ne serait-ce que d'une simple ménagère, ou d'un ouvrier agricole, on devra l'acheter, acheter un esclave. Ces malheureux forment le plus gros de la population, soumis en tout aux deux autres classes.

Transportons-nous dans une de ces habitations : là, vivent et travaillent de nombreux esclaves. La vie sur l'habitation est réglée par les saisons et les travaux de la terre. Tout est produit sur place et chacun a une tâche bien définie : la canne, le jardin, les bêtes, la cuisine, l'infirmerie, la grande case…etc

Comme dans tout groupe social, des couples se forment. ….parce que Adèle, cette petite négresse si avenante est chargée de porter de l'eau aux travailleurs des champs…parce que Petit Louis passe tous les jours devant la case de Man Fifi dont la fille est si jolie…parce que Timothée est un homme courageux…. Parce que tout simplement ils tombent amoureux fous ! Peut-on savoir ? Peu importe. Les couples se forment, des enfants naissent.

Quelquefois, quand le maître est tolérant et donne son autorisation, laquelle est indispensable, le mariage est célébré par le curé. C'est un mariage canonique, le seul qui sera autorisé pour les esclaves jusqu'en 1848. C'est ainsi que le 28 mai 1746, le curé du Marin unit Christophe et Suzon, ainsi que Jean-Baptiste et Marianne, appartenant à M. Tartenson. Il est

précisé dans l'acte que Jean-Baptiste, nègre nouveau a été baptisé avant d'être marié.[1]
Lorsque le maître n'est ni tolérant ni consentant, mais opposant ou simplement indifférent, des familles se constituent quand même, avec parfois de nombreux enfants. Ces familles non officielles, sont présentes dans toutes les habitations de la Martinique. Elles sont appelées selon les ethnologues « familles maternelles », car toujours répertoriées en fonction de la mère. On remarque, comme le note G.Debien qu'en réalité *«.. .il paraît y avoir là, souvent, un homme chef de famille, chef de case et qui entretient parfois le jardin affecté à la case, tandis que la mère va le dimanche matin porter le panier au marché du bourg voisin. »* [2]

Les années passent, le bourg se développe ou se reconstruit après des cyclones, tremblements de terre ou conflits avec nos ennemis traditionnels que sont les Anglais. La paroisse devient commune. Mais la situation des esclaves n'évolue guère. Notamment sur le plan matrimonial, car, selon la loi, ils demeurent « biens meubles » et « n'ont pas d'état civil ».
Toujours à la recherche de familles, en l'absence de registres paroissiaux concernant les esclaves, j'ai étudié les registres d'état civil d'esclaves de 1834 à 1846, les registres d'individualité et les registres d'état civil après 1848

Les registres d'état civil d'esclaves de la commune du Marin, assez nombreux, ne nous ont cependant pas fourni de renseignements. Nous n'y avons trouvé que des actes de naissance ou de décès. Pas de mariage et cependant il y en a vraisemblablement eu.

Dans les registres d'individualité, une seule mention de mariage est portée : Le 14 octobre 1848, selon les actes 164 à 167, se présentent devant l'officier de l'état civil, Jean-Charles, Anne et leurs deux enfants âgés respectivement de 21 et 18 ans. Anne, 49 ans, fille de Fragile décédée, se voit attribuer le patronyme de ENNA (anagramme de son prénom) Il est précisé qu'elle « *est mariée à VENDANGE Jean-Charles* ». Jean-Charles et les deux enfants se voient attribuer le nom de VENDANGE. Y a-t-il eu mariage canonique ? et régularisation par mariage civil ? Pas de mention de mariage canonique dans les registres d'esclaves. Cela ne veut pas dire qu'il n'a pas eu lieu. La consultation de l'état civil après le 22 mai 1848, nous permet de découvrir très vite après l'abolition, leur mariage civil, le 6 juin1848, soit quatre mois **avant** qu'ils ne se présentent afin de se faire inscrire sur les registres d'individualité (ce qui explique la mention de mariage portée sur le RI). Sur cet acte de mariage, nous constatons que leurs noms sont déjà VENDANGE et ENNA, ces noms que nous retrouverons comme noms attribués dans le registre d'individualité. Nous sommes là, en présence d'une famille constituée et qui a voulu le plus rapidement possible régulariser sa situation.

Autre mention de mariage éventuel : la découverte d'une dame Veuve Jean BOISEUDE, en tant que mère de Joséphine n° 864 et de Eugène n° 1670. Ils reçoivent le patronyme de DESEUBOI (anagramme du nom de la mère) Sont-ils les enfants d'un couple marié canoniquement ? Aucune trace de cette dame dans le R.I. Après de laborieuses recherches, j'ai pu reconstituer son parcours : Angèle, de son prénom était une négresse libre de fait, affranchie en 1833, à la demande du sieur Jean dit BOIZEUDE qu'elle épouse le 29 juin 1834. Son mari est un homme de couleur libre, habitant caféier. Ce mariage n'entre pas dans le cadre de notre recherche. Nous remarquons cependant que ses enfants sont restés esclaves alors qu'elle est affranchie depuis 1833.

Les mentions marginales des actes d'individualité nous montrent qu'après l'abolition, de nombreuses familles non officielles, les familles maternelles des ethnologues, vont régulariser leur situation. En effet, nous découvrons 94 mariages avec légitimation de 267 enfants. Ainsi, le premier mariage dans l'ordre chronologique est celui de Jean-Marie TIMOTHÉ avec Alix MONTOUT le 9 octobre 1848. Ils légitiment leur fille âgée de un an. Le plus tardif est celui de MAXIMIN et Clara MORGUY, avec la légitimation de leurs 4 enfants, le 8 février 1868. Ces mariages légitiment chacun entre un à dix enfants.

Ces mêmes mentions marginales nous permettent de constater qu'outre les mariages avec légitimation d'enfants, de nombreux parents (père/mère) reconnaissent leurs enfants : 16 actes pour 32 enfants, mais également des pères seuls ; 22 actes pour 39 enfants, ou des mères seules ; 4 actes pour 6 enfants. Soit un total de 42 actes de reconnaissance concernant

[1] ADM Marin 2^E 18/1 1669-1749
[2] G.DEBIEN Destinées d'esclaves à la Martinique 1747-1778 Notes d'Histoire Coloniale n° 57

77 enfants. On peut estimer que dans ces cas de reconnaissance il n'y a pas constitution réelle de famille. Cependant, cette volonté de reconnaissance est significative d'un esprit de famille d'ailleurs reconnu et mentionné par différents auteurs et notamment le Père Labat et V. Schœlcher [3]

Après l'étude des registres d'esclaves puis ceux d'individualité, nous abordons **les registres de l'état civil après 1848**. Sur les 94 actes de mariage répertoriés, nous en avons vérifié une trentaine. Un seul nous dévoile un mariage canonique : celui de Victor SOREL et Marie-Alphonsine SÉVIGNÉ le 5 juillet 1849. Heureuse surprise, nous lisons *: « ...et aussitôt déclarent qu'il est né d'eux cinq enfants issus de leur mariage canonique reçu le 15 juin 1840 par monsieur l'abbé BARDY curé du Marin….. »* Malheureusement, le registre d'esclaves de 1840 ne mentionne pas de mariage, et nous n'avons pas les registres paroissiaux. Nous reprenons alors les registres d'individualité à la recherche de la famille SOREL. Les voilà le 10 octobre 1848. Toute la famille est présente. Victor le premier se voit attribuer le nom de SOREL. Vient ensuite Marie-Alphonsine à qui l'on donne le nom de SÉVIGNÉ ainsi qu'aux 4 enfants qui suivent. Aucune mention du mariage canonique. Dans certaines communes, le mariage canonique a été reconnu et les enfants sont portés légitimes. Ce qui n'est pas le cas du Marin.

Mais où est passé le cinquième enfant légitimé lors du mariage ? Elle ne figure pas sur le registre d'individualité. C'est que cette petite dernière : Félicité Emilie Victor a eu la chance de venir au monde le 31 mai 1848, libre. Ses parents refusent qu'elle soit inscrite sur le registre des esclaves comme cela s'est produit pour d'autres enfants nés après le 22 mai. Victor va, lui-même, déclarer leur fille le 10 juin 1848. Ils n'ont pas encore de nom, qu'importe ! Il s'affirme en tant que citoyen et revendique son mariage.

L'enfant est déclarée *« fille du citoyen Louis Victor et de la citoyenne Alphonsine Marie son épouse, ainsi qu'il résulte de leur acte de mariage canonique reçu le 16 juin 1840 par l'Abbé BARDY curé du Marin »*

Si les registres d'esclaves ne mentionnent pas de mariages, ils nous indiquent par contre les naissances. Je reprends ces registres aux dates de naissance des enfants SOREL et … ils sont là, fils ou fille de Louis Victor et de Marie Alphonsine *« issu de leur mariage »* précisent les actes.[4] Ils sont tous déclarés mulâtres et mulâtresses, appartenant à Mme Nelly HUVET.

Un cas particulier montrant la complexité des recherches : la famille AGASSEAU. Sept personnes, âgées de 40 à 24 ans sont déclarés, à des dates différentes, fils ou filles de Grande Reine 70 ans. A chacun est attribué un nom différent. Sept noms pour les sept enfants de Grande Reine. Le 30 mai 1853, toute la famille sera réunie sous le même patronyme : AGASSEAU, par le mariage de Xavier 84 ans avec Grande Reine. Vu l'âge des parents et des enfants, cette famille semble être la plus ancienne et démontre une vie commune de plus de 40 ans. Remarque : Le père, Xavier, ne se présentera afin de se faire enregistrer que le 1er décembre 1853, soit 6 mois **après** son mariage et se verra attribuer officiellement le nom AGASSEAU qu'il portait déjà lors de son mariage. Plus étonnant encore : un des fils, Joachim, enregistré sous le nom de LABOMBE, reconnaît sa fille, en tant que Joachim AGASSEAU, deux mois **avant** le mariage de ses parents et par conséquent de sa légitimation officielle. Ce qui nous prouve que ce nom a bien été choisi par la famille et que Joachim n'a absolument pas pris en compte le nom qui lui avait été attribué. Ce genre de situation est assez fréquent après 1848.

Au terme de cette recherche, que nous ont appris les R.I. ? Même s'ils ne sont pas mentionnés, il y a eu des mariages canoniques. Nous voyons d'autre part qu'un grand nombre de personnes se présentent avec leurs enfants. Certes, ils ne sont peut-être pas mariés, mais leur vie est celle d'un couple, et ils se considèrent comme une famille qu'ils vont officialiser par mariage et légitimation ou reconnaissance d'enfants (si l'on prend en compte toutes les personnes impliquées dans les unions, légitimations et reconnaissances, on arrive à 34% des 1796 personnes répertoriées). On peut donc affirmer que des familles ont bien existé dans la population servile du Marin, qu'elles soient reconnues officiellement ou non. Familles qu'ils ont voulu constituer malgré leur

[3] V.SCHOELCHER Des colonies françaises Abolition immédiate de l'esclavage:

[4] ADM Marin 2MI 610

statut de « bien meuble » sans état civil, malgré les oppositions des maîtres propriétaires, de leur condition misérable, des lois discriminatives.

E. Clairis-Gauthier

LES QUARTIERS DU MARIN

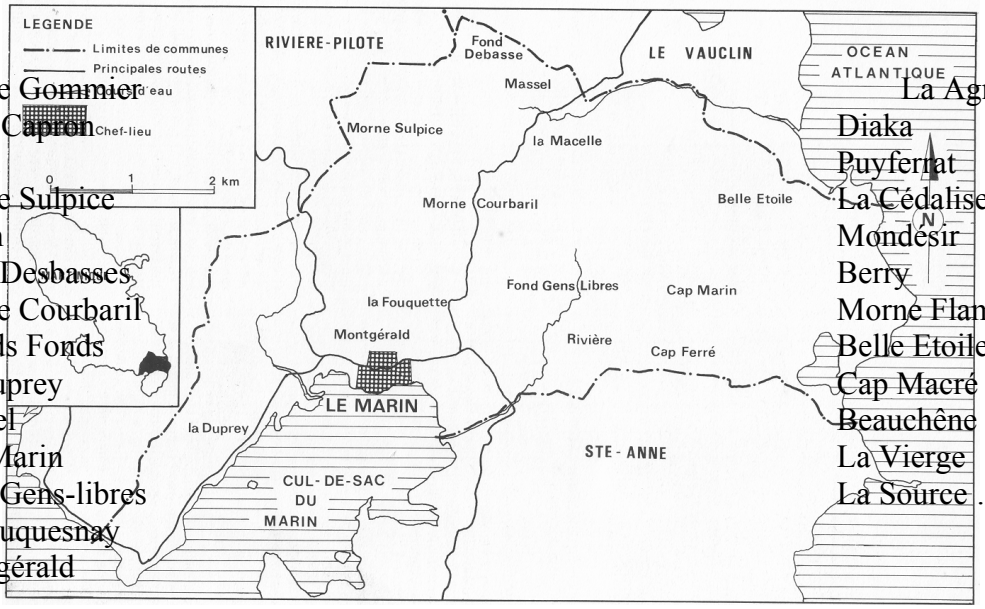

Morne Gommier
Mare Capron
Pérou
Morne Sulpice
Robin
Fond Desbasses
Morne Courbaril
Grands Fonds
La Duprey
Massel
Cap Marin
Fond Gens-libres
Ilet Duquesnay
Montgérald

La Agnès
Diaka
Puyferrat
La Cédalise
Mondésir
Berry
Morne Flambeau
Belle Etoile
Cap Macré
Beauchêne
La Vierge
La Source …

LES MAIRES DU MARIN

1839	PELET DE LAUTREC Jean-Baptiste
1848	DUQUESNAY Valcourt
1849	CECINA François Augustin
1850	MINVIELLE Jean-Baptiste
1851	DUQUESNAY Jules
1853	MINVIELLE Jean-Baptiste
1858	DUPREY DE LA RUFFINIERE Théobald
1865	CAPRON Théodore
1868	DUQUESNAY Jules
1874	CHIEUSSE Etienne
1877	DUQUESNAY Valcourt
1884	DUPREY DE LA RUFFINIERE Théobald
1884	SAINT-CYR Charles Elie
1890	PIGNOL Eugène
1900	IMAN Thomas
1908	DUQUESNAY Osman
1924	CHATELAIN Nicolas
1945	BONARO Roger
1968	NERIS Raymond
1977	CHARRON Victor
1983	DESIRE Rodolphe

Souvenirs de la sortie du Marin

M. Le Maire du Marin avec le président de l'AMARHISFA

Osman Duquesnay

Le Président de l'AMARHISFA présentant le document répertoriant les actes d'individualité du Marin

Des amis de longue date